

Pierre-la-Treiche et le monocorde de Joseph **POUSSOT**

par Bernard RAVENEL, professeur à l'Université de Nancy II

(Conférence donnée à Toul, le 13 octobre 1992)

A la mémoire du docteur Eugène DELOGE (1908-1992),
petit-fils de Joseph POUSSOT

"Le 9 novembre 1991, le village de Pierre-la-Treiche a rendu un hommage solennel à l'un de ses illustres habitants, Joseph Poussot, inventeur du monocorde et de sa notation figurée, tragiquement disparu un siècle plus tôt, à peine âgé de trente ans.

Cette émouvante cérémonie s'est déroulée sous la présidence du maire de la commune, Monsieur Bernard Vosgien, entouré des membres du conseil municipal, et en présence de nombreuses personnalités locales et régionales.

Après s'être recueillie sur la tombe de Joseph Poussot, l'assistance découvrit, à l'entrée du nouveau centre culturel et social de ce village, une plaque rouge portant l'inscription "Espace Joseph Poussot, père du monocorde, 1861-1891". La vie de Joseph Poussot fut alors évoquée avec talent par le docteur Michel Hachet, conservateur du musée municipal de Toul, et le monocorde, lui-même, fit l'objet d'une description technique et d'une démonstration sonore par Christophe Toussaint, facteur vosgien d'instruments de musique.

Cependant, plusieurs questions restées ce jour-là sans réponse, nous incitèrent à explorer diverses sources documentaires pour tenter d'y apporter quelques précisions. Ces questions portaient, notamment, sur la présence ou non d'une âme dans la caisse du monocorde, sur les rôles exacts joués par les abbés Tihay et Guyot dans les processus d'invention, de construction, de diffusion et de commercialisation des monocordes de Joseph Poussot, ainsi que sur l'énigme sémiologique posée par la notation figurée.

Avant de répondre à ces questions, nous tenons à remercier, en priorité, Mademoiselle Marie Royer, véritable mémoire de Pierre-la-Treiche et des grandes heures que ce village a connues, il y a un siècle; la correspondance qu'elle échangea avec la fille cadette de Joseph Poussot, Maria Mabilie, diverses photos familiales et plusieurs articles concernant Pierre-la-Treiche et le monocorde, constituent une source documentaire précieuse rassemblée, grâce à elle, dans la liasse I J 310 déposée aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

De même, nous sommes très reconnaissant, au docteur Hachet qui a mis à notre disposition une documentation recueillie auprès du petit-fils de Joseph Poussot, le docteur Eugène Deloge, dans laquelle se trouvent quelques fragments de partitions écrites en notation figurée. C'est, de plus, au musée municipal de Toul ainsi qu'au musée historique lorrain de Nancy, que nous avons pu observer divers monocordes, grâce à l'amabilité du docteur Hachet et de Mademoiselle Claire Aptel.

Auprès de l'institut national de la Propriété Industrielle, nous avons pu recueillir la copie des brevets déposés par l'abbé Charles Tihay et par son neveu, Joseph Poussot. Enfin, c'est grâce au monocorde reconstitué par les ateliers Schradeck à Lisieux, instrument aimablement prêté par Monsieur Denis Bergerot des "Gens de Lorraine", que nous pouvons agrémentez cette conférence par quelques exemples musicaux classiques ou "bien de chez nous" (Mozart, "Petite musique de nuit", "Soyotte", "En passant par la Lorraine",...).

Que toutes ces personnes trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance et de nos remerciements."

Joseph Poussot et l'abbé Charles Tihay

Joseph Poussot naquit le 6 décembre 1861 à Grandvillers, près de Bruyères, dans les Vosges. D'esprit vif et curieux, il fut très vite remarqué par son oncle maternel, l'abbé Charles Tihay, **homme des lumières** au sens où on l'entendait au XVIII^{ème} siècle.

Ce prêtre s'est, en effet, illustré par plusieurs inventions ayant fait l'objet de brevets déposés à

Paris, démarches assez inattendues chez un ecclésiastique! N'est-il pas l'inventeur du **pédalier à roulements à bille**, cher aux cyclistes qui fréquentent cette vallée touristique de la Moselle, de Pont-Saint-Vincent à Liverdun, en passant par Pierre-la-Treiche et Toul?

Aussi surprenant est son **polycorde à transpositeur universel**, instrument de musique hybride,

Ministère
de l'Agriculture, du Commerce
et des Travaux publics.

Brevet d'Invention

sous garantie du Gouvernement.

Durée: Quinze ans

N^o 52569

Roi du 5 juillet 1862.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sous le titre de brevets de brevets:
1^o Le brevet qui n'a pas acquis son caractère avant le commencement de l'année de sa date de son brevet (1).

2^o Le brevet qui n'a pas été enregistré au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, le jour de la signature du brevet, ou qui n'a pas été enregistré dans un délai de six mois, à compter de la date de la signature du brevet, ou qui n'a pas été enregistré dans un délai de six mois, à compter de la date de la signature du brevet.

3^o Le brevet qui n'a pas été enregistré au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, le jour de la signature du brevet, ou qui n'a pas été enregistré dans un délai de six mois, à compter de la date de la signature du brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans les matières, sciences, procédés, machines, appareils ou instruments, prendra le dépôt de brevet sans justifier son brevet conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, dans un brevet, mentionnera un brevet de brevet ou un brevet sans y ajouter ces mots: sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 500 fr., et, en cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

3.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de
l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 13 Janvier 1862, à l'heure
10 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département
de la Seine et constatant le dépôt fait par les Srs

Durand et Cihay

d'une demande de brevet d'Invention de quinze ans, pour
un procédé de transmission universel fondé sur la
harmonie harmonique des cordes, instrument propre
à reproduire tout les sons de musique dans tous
les tons et dans leurs nuances intermédiaires et
sans toute l'étendue des sons perceptibles.

Breveté ce qui suit:

Article premier.

Il est délivré aux Srs Durand, Léonide Hubert,
Sous-brevetant au 27^e de Ligne, et Cihay, Charles,
habitant à Paris, rue de Valenciennes, n^o 107, et à M. Durand,
habitant à Paris, rue de Valenciennes, n^o 107,
sans examen préalable, à leurs risques et périls, et sans garantie, soit de
la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité
ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de quinze
années, qui ont commencé à courir le 13 Janvier 1862,
pour un procédé de transmission universel fondé
sur la harmonie harmonique des cordes, instrument
propre à reproduire tout les sons de musique dans
tous les tons et dans leurs nuances intermédiaires
et sans toute l'étendue des sons perceptibles.

Article deuxième.

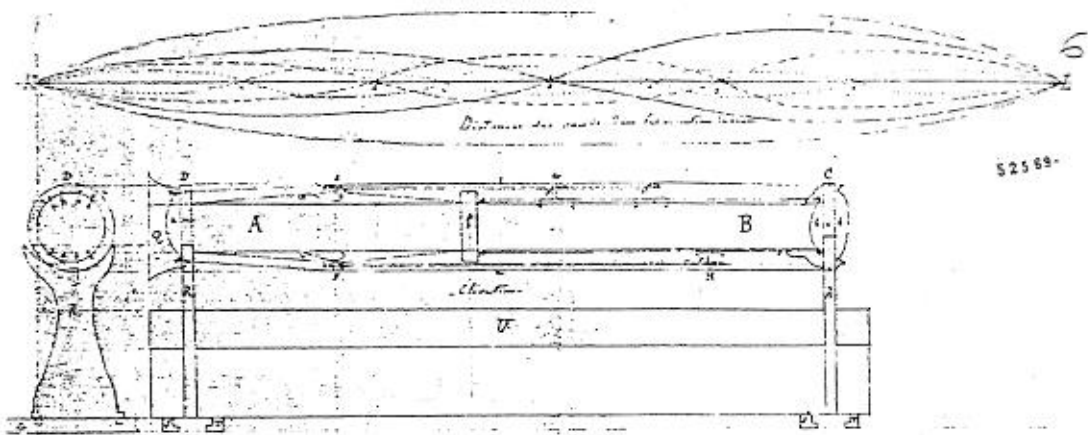
Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est délivré
à nos Srs Durand et Cihay
pour leur servir de titre.

Il est arrêté donc seront joints un des doubles de la description
et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la
demande, la conformité entre les pièces descriptives ayant été dûment vérifiée.
Paris, le 17^e Janvier mil huit cent soixante et six.

Pour le Ministre et par dérogation:
Le Directeur du Commerce intérieur.

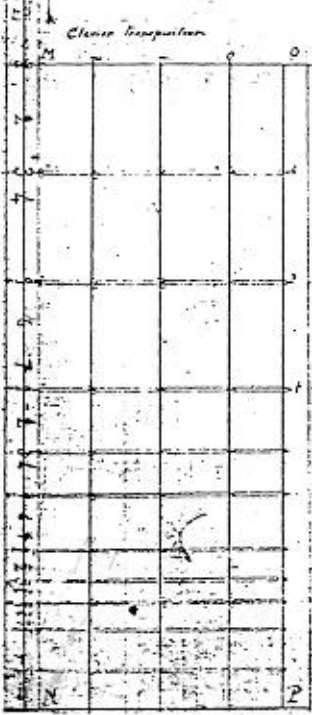
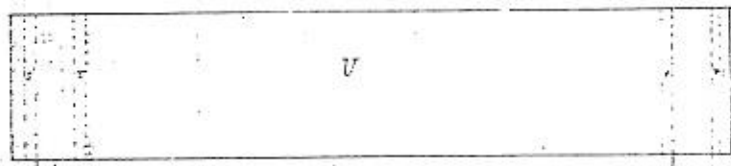
(Signature)

(1) Le dépôt de brevet avant le jour de dépôt de la demande à la Préfecture, ou avant le jour de la loi du 5 juillet 1844.
Le loi n^o 52569 est enregistré au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, le jour de la signature du brevet, ou qui n'a pas été enregistré dans un délai de six mois, à compter de la date de la signature du brevet.
Les questions de dédoublement sont soulevées par le dépôt de la demande de brevet.
Le Ministère ne peut être tenu responsable des dommages causés à l'Etat ou à des particuliers par le dépôt de la demande de brevet ou par le non dépôt d'un doublement correctif.



52569

Plan de l'instrument vu de son côté droit



Clavier transport



52569

L'échelle métrique de 0 à 1/2 mètre

Le présent instrument a été construit par M. J. B. pour le service de la Musique de la Ville de Paris.

J. B.

Paris le 1er Juin 1862

à huit cordes frottées par un archet.

Le brevet de ce **polycorde** fut déposé conjointement par l'abbé Tihay et par Léopold Durand, sous-lieutenant du 27^{ème} de Ligne, le 13 janvier 1862, à 12 heures 10 minutes à Paris, auprès du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, sous le numéro 52569.

D'après le descriptif et les schémas qui l'illustrent, ce polycorde se composait d'une caisse à deux tables, la deuxième table remplaçant donc l'habituel fond; sur chacune d'entre elles était tendu un jeu de quatre cordes accordées dans un rapport tétracordal, soit, à vide, DO-RE-MI-FA et SOL-LA-SI-DO. Un chevalet mobile, glissant le long du manche sur un clavier étalonné, permettait de varier la longueur vibrante des cordes. L'instrument, monté horizontalement sur deux rotules, elles-mêmes fixées sur deux pieds, avait la possibilité -d'après leurs inventeurs- de *"reproduire tous les airs de musique, dans tous les tons et dans leurs nuances intermédiaires, et dans toute l'étendue des sons perceptibles"*.

Nul doute que cette originale invention, restée probablement à l'état théorique (nous n'avons retrouvé, à ce jour, aucun instrument de ce type dans les musées instrumentaux en Europe), a servi, quel-

ques années plus tard, de modèle à Joseph Poussot pour son monocorde.

Il est, d'autre part, certain que "**monocorde**" et "**notation figurée**" furent élaborés en commun par l'abbé Tihay et par son neveu. Dans cette "invention à deux voix", Joseph Poussot s'est singularisé par sa recherche de la simplicité, que ce soit pour l'instrument, sa construction, sa technique de jeu, ou pour la lecture des partitions, si fastidieuse à l'apprenti musicien qu'il fut lui-même! En effet, le jeune garçon, en étudiant la musique -et le solfège- chez Monsieur Martin, à Charmes, constate que tout cela est bien compliqué, bien rébarbatif, et qu'il conviendrait de trouver des solutions plus accessibles aux moins doués, plus populaires, en quelque sorte.

C'est de là qu'est née l'idée d'inventer un instrument simple à jouer -une corde frottée-, qui sonne juste -grâce au clavier qui remplace avantageusement les doigts malhabiles des violonistes débutants!-, qui puisse jouer rapidement toute musique à l'aide d'une notation spécifique et facile à lire. Cette double invention, "**monocorde**" et "**notation figurée**" intéressa un autre prêtre résidant à Pierre-la-Treiche, qui proposa au jeune homme de l'aider dans la réalisation de ce projet: construire, expérimenter et diffuser le monocorde.

Joseph Poussot, l'abbé Alban Guyot et Pierre-la-Treiche

C'est en 1883 que Joseph Poussot, alors âgé de 22 ans, s'installe à Pierre-la-Treiche, invité par l'abbé Alban Guyot, sorte de "curé d'Ars", très aimé dans le village, de surcroît directeur de l'**imprimerie Notre-Dame-de-la-Salette**.

Ce prêtre, né à Prény, en 1844, fit ses études au séminaire de Nancy, et fut abbé puis curé de Pierre-la-Treiche de 1873 à 1920. Personnage cultivé, d'un charisme rare - il ouvre dans son village, un hospice pour vieillards, orphelins et infirmes-, esprit mo-



Joseph Poussot, inventeur du monocorde, et deux jeunes filles de l'orchestre de Pierre-la-Treiche, Joséphine Videtti et Félicie Ciret (au premier-plan, à droite). Au milieu, l'abbé Guyot . (Photo prise en 1888).

derne mais attaché à son voeu de pauvreté - il installe, dès 1880, l'électricité et le chauffage central dans son presbytère, mais vit, cependant, d'une manière quasi monacale! -, apiculteur et thaumaturge réputé dans le monde entier avec la "Mélissa" et les "Bonbons balsamiques" qu'il produit et commercialise, il s'est attaché à faire revivre Pierre-la-Treiche.

C'est dans ce contexte qu'il propose à Joseph

Poussot de construire des monocordes, et lui prête, à cet effet, une partie des locaux de son imprimerie pour y installer son atelier.

Le 8 mars 1886, le jeune inventeur dépose à Paris le brevet d'invention de son monocorde. Par rapport au "polycorde" de son oncle, ce nouvel instrument est beaucoup plus simple: corde unique ou jumelée à l'octave (=bicorde) en boyau simple ou filé, tendue sur une caisse horizontale en forme

174615

45, Rue St. Sébastien
Paris.

ORIGINAL

Mémoire descriptif
déposé à l'appui de la demande d'un
Brevet d'Invention de quinze ans
pour

Nouvel instrument de musique,
dit "Monocorde" et ses différentes variétés.

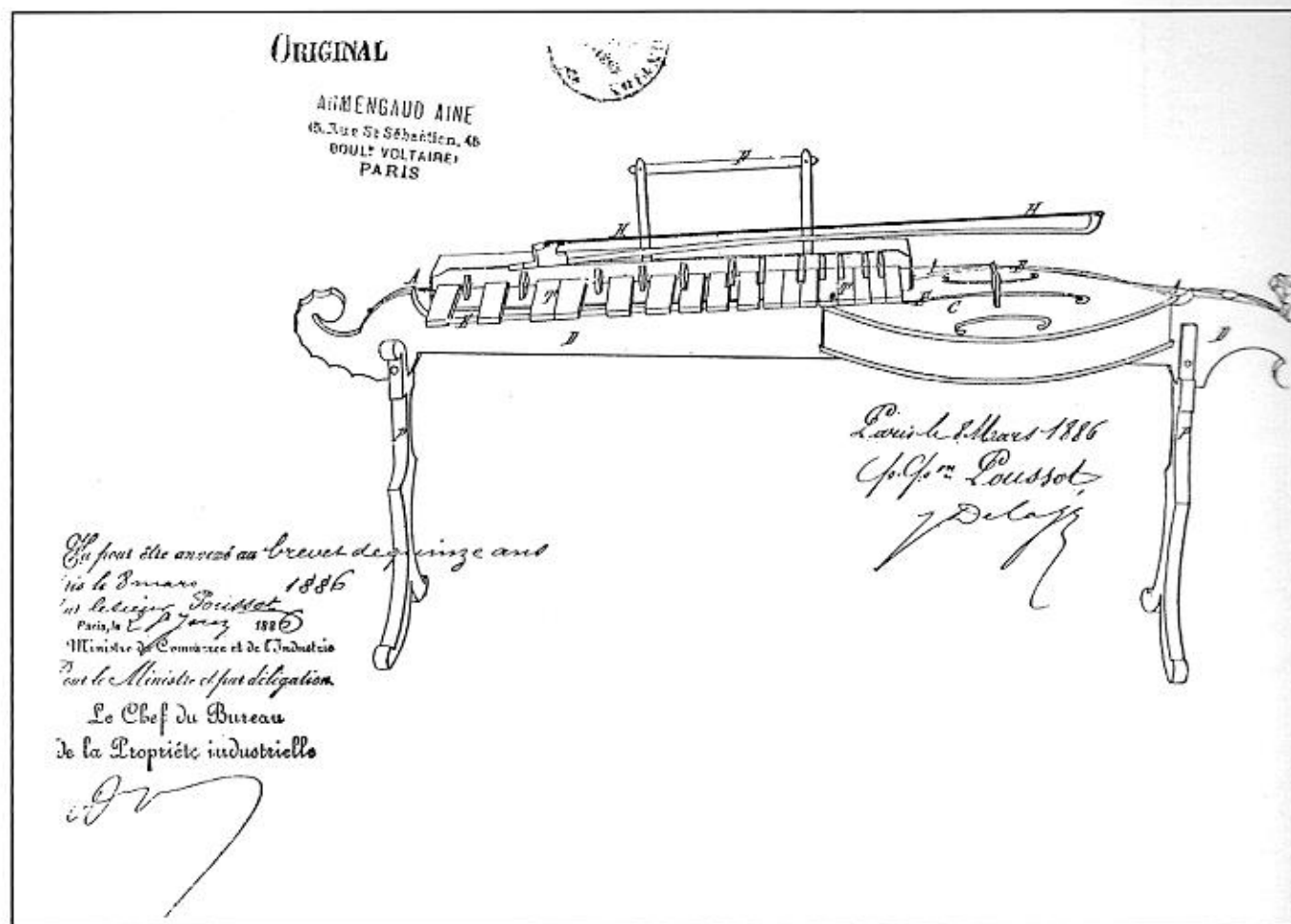
par

M.^{re} Marie Joseph Nicolas Loussot
Fabricant d'instruments de musique

Description

L'instrument de musique qui fait l'objet de la présente demande d'un brevet d'invention et que j'ai désigné sous le nom de "Monocorde" est représenté en perspective, dans le dessin annexé.

Le Monocorde, comme son nom l'indique, qu'une seule corde A; elle repose sur un chevalet B qui communique la vibration à la caisse sonore C. Elle est engagée dans une monture D, d'une forme quelconque reposant sur deux pieds P. Un piton a, est à l'une des extrémités de l'instrument ce piton, muni d'un fil de laiton b, sert à régler la corde et à l'étendre au degré voulu pour bien



d'amande, variation de la longueur de corde vibrante obtenue par l'intermédiaire de touches égales ou inégales d'un clavier, mise en vibration de la corde à l'aide d'un archet. Une fois la corde tendue à bon escient, la justesse est assurée, puisque les doigts de l'instrumentiste, contrairement à ceux des instrumentistes à cordes habituels, n'interviennent pas directement sur la corde.

Quant à la tenue de l'instrument, elle est plus confortable que celle du violon puisque le monocordiste joue assis, frotte la corde avec l'archet tenu dans la main droite et appuie sur les touches du clavier avec les doigts de sa main gauche. La qualité du résultat sonore dépend donc de la qualité de l'instrument lui-même et de la manière de frotter la corde avec l'archet.

Différentes tailles, soit sept en tout, différentes finitions allant du "monocorde d'étude à 30 francs" au "monocorde de grand luxe", différentes présentations avec pieds repliables ou fixes, conduisirent rapidement cet instrument populaire au succès, plus spécialement auprès des jeunes filles de Pierre-la-Treiche regroupées au sein d'un orchestre dirigé par Joseph Poussot.

La renommée du monocorde dépassa très vite les limites régionales et même nationales. des instruments furent ainsi expédiés en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie, au Canada, et, sous l'influence de l'abbé Guyot, jusque dans les Missions en Afrique. En 1888, un monocorde de belle facture, richement sculpté, fut d'ailleurs offert au pape lors de l'Exposition Missionnaire du Vatican.

Joseph et Marie Poussot

Cette même année 1888, le 10 avril, Joseph Poussot épouse une jeune fille de Pierre-la-Treiche, Marie Chenin, dont le cousin, Emile Moselly, sera "Prix Goncourt" en 1907.

Deux fillettes viendront égayer ce foyer: Marie, née en 1889, et Maria, en 1890. La première deviendra, plus tard, Madame Deloge. Son fils, Eugène, né en 1908, médecin de son état, est décédé, récemment, fin 1992. La seconde épousera Monsieur Mabille. Les deux soeurs décèderont, respectivement, en 1973 et 1974.

Cette famille, très unie, participera activement à la vie de Pierre-la-Treiche. L'entreprise de construction des monocordes est vite florissante et compte pas loin d'une dizaine d'ouvriers-luthiers en 1891. Le transfert de l'atelier, trop à l'étroit dans l'imprimerie de l'abbé Guyot, est envisagé dans de nouveaux locaux situés dans le château, face au cime-

tière. Marie Poussot seconde son mari dans cette entreprise familiale, mais prend aussi une part active à l'aide sociale, dans le village. Bonne musicienne, elle anime aussi les offices religieux à l'église du village.

Hélas! Le jeune couple ne va guère profiter ni de son bonheur ni de sa réussite: le 2 juillet 1891, Joseph Poussot se noie dans le Moselle au lieu-dit "le quart du sable"... Il avait 29 ans et demi...

Son épouse, courageusement, tentera, avec l'aide de l'abbé Guyot et des ouvriers de l'atelier, de poursuivre la construction des monocordes afin d'honorer les nombreuses commandes. Mais, en 1896, elle dut y renoncer. Le nombre total de monocordes construits, à cette date, s'élève à 1200 environ, ce qui est considérable et propulse son inventeur au rang de légitime notoriété.

Notoriété de Joseph Poussot

Dès 1888, Joseph Poussot est cité dans des revues locales et même parisiennes comme **La Nature**, par exemple.

Pour promouvoir son invention, il participe à diverses expositions, en France et à l'étranger. Sa notoriété est reconnue par des auteurs de renom. Ainsi, Albert Jacquot, auteur de "**La musique en Lorraine**", publiée en 1882, souhaitait insérer, dans la réédition de cet ouvrage, prévue en 1891, un

article sur le monocorde de Joseph Poussot; il lui en avait même promis un exemplaire. Malheureusement, le retard apporté à la remise de l'article à l'éditeur, conjugué à la disparition prématurée de l'inventeur, l'en empêchèrent. Dans l'édition de 1891, Joseph Poussot n'est pas cité. Cependant, Albert Jacquot offrit, néanmoins, un exemplaire de "**La musique en Lorraine**" à la veuve Marie Poussot, avec une élogieuse dédicace datée du 21 août 1891.

Dans le "**Nouveau manuel complet du luthier**", publié à Paris en 1894, Maugin et Maigne rendent hommage à Joseph Poussot et décrivent ses monocordes et bicordes avec croquis à l'appui, dans un chapitre d'une dizaine de pages (p. 309 à 320). Ils associent, d'ailleurs, étroitement, "*l'inventeur, l'abbé Tihay et son neveu, Joseph Poussot, luthier à Pierre, près de Toul*".

Plus récemment, Mademoiselle Marie Royer a écrit un article qui a le mérite d'avoir été l'un des premiers à nous faire redécouvrir cette période faste de Pierre-la-Treiche et qui s'intitule "Les grandes heures de Pierre-la-Treiche, village du Toulinois" publié dans le numéro 17 de la "**Revue Lorraine Populaire**" d'août 1977 (p.190-191).

Vers 1960, Marie Deloge fit don d'un monocorde au Musée Historique Lorrain de Nancy. Res-

tauré par Christophe Toussaint, il fut exposé, à Paris, au musée national des arts et traditions populaires, du 28 novembre 1980 au 19 avril 1981, et figure, avec photo et description, dans le catalogue de cette exposition, "**L'instrument de musique populaire**", pages 170-171.

Le monocorde de Joseph Poussot est, aujourd'hui, prisé des collectionneurs et fait l'objet de transactions chez les antiquaires, comme l'atteste l'article, signé Marie Royer, paru dans la revue "**Aladin**", en 1989.

Il fait, enfin, l'objet de recherches musicologiques dans les universités de Reims (Frédéric de La Granville) et de Nancy (Bernard Ravenel), car cet instrument à corde frottée et à clavier, ainsi que la notation qui lui est associée, constituent une problématique de choix pour les organologues.

Le monocorde

Ce terme est familier à tout musicien averti. C'est, en effet, avec cet instrument que Pythagore mit en évidence les sons harmoniques d'un son fondamental par divisions successives de la corde en 2, 3, 4... Cette démonstration sera reprise maintes fois, au Moyen-âge notamment, par Boege, dans son "**De Musica**", au VI^{ème} siècle, ainsi que dans la plupart des traités médiévaux, comme l'atteste, par exemple, le "**Manuscrit 42**" de la bibliothèque municipale de Saint-Dié, f^o 107 à f^o 122 v^o. En 1722, Rameau s'appuiera encore sur cette théorie monocordiste pour argumenter son "**Traité de l'harmonie réduite à ses principes naturels**", ainsi que que les écrits théoriques qui suivront.

Mais, ce monocorde était, avant tout, un outil

pédagogique de démonstration acoustique. L'originalité de celui de Joseph Poussot était d'être un instrument à part entière, à la sonorité agréable pour peu que l'instrumentiste ait acquis une bonne pratique. Idéal pour être joué en soliste, il s'intégrait aisément dans un ensemble et, pouvait animer les bals populaires ou accompagner les chants à l'église. Son répertoire était éclectique: les monocordistes de Pierre-la-Treiche jouaient tel "**Menuet**" de Mozart ou telle "**Sérénade**" de Schubert, mais aussi des cantiques, des psaumes et des hymnes, et des chansons populaires. Il confirmait ainsi sa vocation culturelle et populaire, et rendait la musique et son répertoire accessible à tous grâce à une technique de jeu aisée associée à une notation particulièrement simple.

La notation figurée.

Aux jeunes monocordistes peu enthousiastes pour le solfège, Joseph Poussot proposa une notation mieux adaptée.

En réalité, sa "**Méthode de notation figurée**" fut, une fois de plus, élaborée avec son oncle, l'abbé Tihay, comme le prouve le sous-titre de celle-ci:

"inventée par M. l'abbé Tihay, préparée par son neveu, Poussot Jh".

Sémiologiquement, cette notation comporte peu de signes: 7 pour les notes, et quelques autres pour indiquer les dièses, les bémols, les valeurs de note doubles, triples..., les silences, les doigtés.

	Notes	Altérations	Durées
Joseph POUSSOT Notation Figurée			

Certaines similitudes de signes, notamment les accents aigus et graves, indiquent les notes diésées et bémolisées, ainsi que la démarche pédagogique elle-même, et sont à rapprocher de diverses

méthodes pédagogiques musicales telle la "**Méthode Galin**" visant à remplacer le solfège par une solmisation à base de chiffres affectés d'accents pour les altérations.

Chant à deux voix.
Notation chiffrée
Méthode Galin

46. — Chanson du Rouet

[g = 6] D^m 7. Ton sol mineur. M. 80.

Musique de HAYDN.

p

$\overline{6 \cdot 6}$	$\overline{6 \cdot 6}$		$\overline{6 \cdot 0}$	$\overline{3 \cdot 3}$	$\overline{3 \cdot 3}$		$\overline{3 \cdot 6 \cdot 0}$
$\overline{6 \cdot 6}$	$\overline{6 \cdot 6}$		$\overline{6 \cdot 0}$	$\overline{3 \cdot 3}$	$\overline{3 \cdot 3}$		$\overline{3 \cdot 6 \cdot 0}$

Tour - ne, tourne en - co - re, Mon rou - et so - no - re.

mf

$\overline{7 \cdot 7}$	$\overline{7 \cdot 6 \cdot 7}$		$\overline{1 \cdot 1}$	$\overline{1 \cdot 0}$		$\overline{2 \cdot 2}$	$\overline{2 \cdot 1 \cdot 2}$		$\overline{3 \cdot 3}$	$\overline{3 \cdot 0}$
$\overline{8 \cdot 8}$	$\overline{8 \cdot 4 \cdot 8}$		$\overline{6 \cdot 6}$	$\overline{6 \cdot 0}$		$\overline{7 \cdot 7}$	$\overline{7 \cdot 6 \cdot 7}$		$\overline{1 \cdot 1}$	$\overline{1 \cdot 0}$

J'aime en - tendre cons - tam - ment Ton lé - ger bourdon - ne - ment.
Pour ma ro - be de printemps Il fau - dra fi - ler longtemps.
De mon fil que cha - que brin. Soit tou - jours soy - eux et fin.
Mais pour la der - niè - re fois La fil - lette y mit les doigts.

TIHAY (Charles) et POUSSOT (Joseph) ,
MÉTHODE DE NOTATION FIGURÉE , 1888
- 23 -

LA mineur
- Relatif d'ut majeur -

Gamme

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Exercice

Méthode de notation figurée (1888)

Tihay (Charles) et Poussot (Joseph).

Pour acquérir une bonne pratique du monocorde, et une bonne lecture de la “notation figurée”, la “méthode” propose des exercices gradués. Par exemple, dans celui en la mineur (* mineur), “relatif de do majeur (-ut majeur), les doigtés 1, 2, 3, 4, 5, correspondent à ceux de la main gauche, 1 = pouce, 5 = auriculaire. “Coulez” signifie que les sons doivent être liés en un même coup d’archet. Quant aux nuances, elles sont indiquées par les sigles habituels: ff = fortissimo, p = piano. Et comme le font remarquer les auteurs de l’**Avant-propos**” de cette méthode: “*En un mot, l’élève n’ayant à compter qu’avec ces caractères bien distincts entre eux, peut commencer immédiatement à chanter, surtout, s’il a entre les mains un monocorde pour guider sa voix.*”

LA mineur , relatif d'UT majeur
(transcription page 23 , Méthode de Notation Figurée)

Gamme

1er Exercice

2nd Exercice

(transcription page 23 , Méthode de Notation Figurée)

LA mineur, relatif d'UT majeur

(transcription page 23, Méthode de Notation Figurée)

Un grand nombre d'années de pratique dans cette méthode ont produit des fruits que ceux qui voudront bien l'étudier, ne manqueront pas de recueillir”.

Il est vrai que la simplicité de cette notation permet à tout amateur de s’initier, sans difficulté, à la pratique vocale ou instrumentale, avec un résultat musical immédiat.

L’expérience de recréer, à Pierre-la-Treiche, un ensemble de monocordistes, mériterait d’être tentée pour faire revivre cette belle époque et vérifier le bien-fondé de la méthode pédagogique prônée par l’abbé Tihay et par Joseph Poussot.